

Cadre logique du Sous-Cluster Protection de l'Enfant, Mali 2020

Le Sous-Cluster Protection de l'Enfant au Mali rapportera sur les indicateurs suivant en 2020 de manière mensuelle. Seuls les nouveaux cas seront reportés chaque 5 du mois (partage le 5 février pour les données du mois de janvier).

Indicateur	Définitions	Collecte
<p>Nombre d'enfants suspectés et/ou associés aux forces et groupes armés qui bénéficient d'une prise en charge provisoire et/ou réunification familiale (y compris les enfants libérés de détention)</p>	<p>Associés aux forces et groupes armés = personne en dessous de 18 ans recrutée ou utilisée dans n'importe quelle capacité (ex: combattant, cuisinier, messenger, etc.)</p> <p>Prise en charge transitoire = permettant de répondre aux besoins physiques, émotionnels, intellectuels et sociaux basiques de l'enfant. Cela signifie l'absence d'abus, négligence, exploitation ou violence et la disponibilité des ressources pour un développement sain.</p>	<p>Système de suivi/gestion de cas des membres du SCPE</p> <p>Désagrégation : Genre, Âge</p>
<p>Nombre d'enfants sortis des forces et groupes armés ayant un accès aux services et aux opportunités de réintégration socio-économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole - Formation professionnelle - AGR 	<p>Réintégration socioéconomique = comprend l'appui à la réinsertion scolaire (inscription à l'école, matériel scolaire (kits), etc.), à la formation professionnelle (dans un institut de formation professionnelle ou apprentissage chez un employeur) ou les activités génératrices de revenus (AGR). Cela permet aux enfants sortis des forces et groupes armés d'être acceptés par leurs familles et communautés, d'assurer des conditions de vie dignes et un renforcement économique. La réintégration socioéconomique doit inclure un suivi post-réunification régulier.</p>	<p>Système de suivi/gestion de cas des membres du SCPE</p> <p>Désagrégation : Genre, Âge</p>
<p>Nombre d'enfants non accompagnés et séparés identifiés et bénéficiant d'une prise en charge provisoire (famille d'accueil ou centre d'accueil temporaire) et/ou d'un suivi individuel</p>	<p>Non accompagné = séparés de leurs parents et autres membres de la famille et ne sont pas pris en charge par un adulte qui, de par la loi ou coutume, est responsable de ses soins</p> <p>Séparé = séparé des parents ou du principal adulte aidant, mais pas nécessairement d'autres proches. Cela peut inclure des enfants accompagnés par d'autres membres adultes de la famille</p> <p>Prise en charge provisoire = prise en charge pour les enfants qui ne sont avec les parents au cours de la nuit et peut comprendre prise en charge par la famille élargie ou une autre famille de la communauté, centre d'accueil, placement en familles d'accueil, placement résidentiel, logements indépendants supervisés, abris temporaires ou autres formes d'accueil et hébergement temporaires</p> <p>Services = ensemble des interventions et dispositifs de protection mis en place afin d'identifier les ENA/S, leur fournir un placement temporaire en famille d'accueil ou en</p>	<p>Système de suivi/gestion de cas des membres du SCPE</p> <p>Désagrégation : Genre, Âge</p>

	centre de transit ainsi que tout type de soutiens (kits, médiation familiale, documentation et état civil, etc.) pouvant avoir un impact significatif sur la réunification familiale.	
Nombre d'enfants non accompagnés réunifiés avec leurs familles	Réunifiés avec leurs familles = regrouper l'enfant et sa famille ou la personne chargée de subvenir à ses besoins afin d'établir une prise en charge de long terme. Cet indicateur se concentre sur la finalité de la prise en charge. Le processus peut prendre plusieurs mois et même échouer après un certain temps, l'indicateur ne reflète donc pas toujours l'étendue des interventions des acteurs	Système de suivi/gestion de cas des membres du SCPE Désagrégation : Genre, Âge
Nombre d'enfants bénéficiant d'un soutien psychosocial, y compris dans les espaces amis des enfants et/ou les autres espaces sécurisés	Soutien PSS = services et programmes visant à donner aux enfants un sentiment de retour « à la normalité » souvent effectués par le biais d'espaces sécurisés (comme les Centres de Transit et Orientation (CTO)) ou Amis des Enfants, à promouvoir chez les enfants un sentiment de « prise de contrôle » de leur vie, à renforcer et encourager leur résilience ainsi que celles des communautés, aux crises auxquelles ils/elles sont confrontés. Les activités contribuant au soutien psychosocial doivent par ailleurs permettre l'identification, l'orientation et traitement des troubles mentaux pour les enfants qui en auraient besoin. Le Soutien PSS peut également prendre la forme d'activités récréatives, avec une composante psychosociale, par le biais d'activités porte-à-porte dans la communauté des personnes déplacées, de clubs de filles ou encore de clubs d'enfants. Espaces amis des enfants (EAE) = Les EAE sont des espaces « sécurisés » où les communautés créent des environnements stimulants dans lesquels les enfants peuvent accéder à des activités gratuites et structurées de jeu, de loisirs et d'apprentissage. Les EAE peuvent offrir des services de soutien éducatif et psychosocial ainsi que d'autres activités qui rétablissent pour les enfants un sentiment de normalité et de continuité. Les EAE sont conçus et utilisés de manière participative, en utilisant souvent les espaces existants dans la communauté, et peuvent être ouverts à un groupe d'âge spécifique d'enfants ou une variété de tranches d'âge. <i>Cet indicateur compte à la fois l'appui psychosocial communautaire (e.g. EAE) et l'appui individuel (notamment dans les centres de transit et orientation).</i>	Si possible registre, sinon (enfants trop nombreux), organiser un petit jeu à la fin des activités pour séparer les enfants qui accèdent pour la première fois aux services et ne comptabiliser que ces derniers (ex. tous les enfants pour qui c'est la première fois courent vers le mur/les nouveaux enfants font un dessin pour afficher, etc.) Désagrégation : Genre, Âge
Nombre d'espaces sécurisés ou espaces amis d'enfants mis en place et/ou réhabilités	Espaces amis des enfants (EAE) = Les EAE sont des espaces « sécurisés » où les communautés créent des environnements stimulants dans lesquels les enfants peuvent accéder à des activités gratuites et structurées de jeu, de loisirs et d'apprentissage. Les EAE peuvent offrir des services de soutien éducatif et psychosocial ainsi que d'autres activités qui rétablissent pour les enfants un	

	<p>sentiment de normalité et de continuité. Les EAE sont conçus et utilisés de manière participative, en utilisant souvent les espaces existants dans la communauté, et peuvent être ouverts à un groupe d'âge spécifique d'enfants ou une variété de tranches d'âge.</p>	
<p>Nombre d'incidents de violations graves des droits de l'enfants signalés</p>	<p>Attention, cet indicateur concerne les cas du Monitoring and Reporting Mechanism (MRM) des violations graves des droits de l'enfant par les parties au conflit</p> <p>Violations graves des droits de l'enfant (MRM)= 6 violations graves de droits de l'enfant commises par les parties au conflit (forces et groupes armés, groupes radicaux, forces internationales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meurtres et mutilations (y compris blessures) - Recrutement et utilisation par les forces et groupes armés (personne en dessous de 18 ans recrutée ou utilisée dans n'importe quelle capacité) - Viols et autres violences sexuelles (y compris menaces) - Enlèvements - Attaques sur les écoles et hôpitaux (y compris menaces et attaques sur le personnel) - Déni d'accès humanitaire <p>Signalés = la country task force MRM (UNICEF, Minusma, ONG membres) a été informée de l'incident et va procéder à sa vérification</p>	<p>Seuls les incidents du MRM et signalés à la Country Task Force doivent être renseignés</p>
<p>Nombre d'enfants victimes de violations graves référés aux services appropriés de prise en charge</p>	<p>Violations graves des droits de l'enfant (MRM)= 6 violations graves de droits de l'enfant commises par les parties au conflit (forces et groupes armés, groupes radicaux, forces internationales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meurtres et mutilations (y compris blessures) - Recrutement et utilisation par les forces et groupes armés (personne en dessous de 18 ans recrutée ou utilisée dans n'importe quelle capacité) - Viols et autres violences sexuelles (y compris menaces) - Enlèvements - Attaques sur les écoles et hôpitaux (y compris menaces et attaques sur le personnel) - Déni d'accès humanitaire <p>Référencement = les enfants sont amenés à d'autres prestataires de services pour une prise en charge adéquate</p> <p>Cas signalés et pas nécessairement vérifiés</p>	<p>Seuls les enfants signalés à la Country Task Force ou référés par cette dernière doivent être renseignés</p> <p>Désagrégation : Genre, Âge</p>

<p>Nombre de personnes sensibilisées sur l'importance de la documentation civile</p>	<p>Enregistrement = entrée dans le registre des naissance, délivrance du certificat de naissance prouvant l'enregistrement Enregistrement civil = continu, permanent, obligatoire et universel. Inclut la confidentialité des informations personnelles, des entrées à jour et correct, sous contrôle central</p>	<p>Attention aux doublons, ne compter que les nouveaux cas, si possible grâce à une liste de présence ou estimation Désagrégation : Genre, Âge</p>
<p>Nombre de filles et garçons ayant obtenu des extraits d'actes de naissance dans les zones affectées par la crise</p>	<p>Extraits d'acte de naissance = certificat (volet 3) établi par l'état civil suite à la déclaration de la naissance (volet 2) auprès d'un centre d'état civil ou à la suite d'un jugement supplétif</p>	<p>Désagrégation : Genre, Âge</p>
<p>Nombre de mécanismes communautaires de protection de l'enfance établis et/ou renforcés</p>	<p>Mécanismes communautaires de protection = réseau ou groupe de personnes au niveau communautaire qui travaille de façon coordonnée pour la protection de l'enfance. Ces mécanismes peuvent prendre la forme d'un point focal, d'un groupe ou d'un réseau de membres de la communauté ayant un rôle en matière de Protection de l'Enfance (PE) (assistant social, professeurs, personnel médical, parents, personnes âgées et autres volontaires).</p>	
<p>Nombre de personnes des communautés affectées bénéficiant d'activités de sensibilisation, de messages clefs et d'information sur la protection de l'enfant</p>	<p>Protection de l'enfant = prévention et lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements infligés aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle, la traite et le travail des enfants, les pratiques néfastes, etc.</p>	<p>Attention aux doublons, ne compter que les nouveaux cas, si possible grâce à une liste de présence ou estimation Désagrégation : Genre, Âge</p>
<p>Nombre de personnes (acteurs humanitaires, étatiques, société civile) formées sur la protection de l'enfant dans les zones affectées par le conflit</p>	<p>Protection de l'enfant = prévention et lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements infligés aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle, la traite et le travail des enfants, les pratiques néfastes, etc.</p>	<p>Liste de présence aux formations Désagrégation : Genre, Âge</p>

Indicateurs additionnels COVID-19		
<p>Nombre de personnes ayant reçu les messages de sensibilisation sur la prévention du COVID-19, y compris les malades et personnes contacts</p>	<p>Sensibilisation sur le COVID-19 = via messages audio dans les radios communautaires, réseaux sociaux, les séances de sensibilisation individuelles ou de groupe (y compris celles centrées sur la protection).</p> <p>Scénarii de rapportage sur les sensibilisations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant uniquement : rapportage seulement sous l'indicateur « Nombre de personnes des communautés affectées bénéficiant d'activités de sensibilisation, de messages clefs et d'information sur la protection de l'enfant » 2. Sensibilisation COVID-19 uniquement : rapportage seulement sous l'indicateur « Nombre de personnes ayant reçu les messages de sensibilisation sur la prévention du COVID-19, y compris les malades et personnes contacts » 3. Sensibilisation combinant des messages sur la protection de l'enfant et le COVID-19 : rapportage sous les deux indicateurs (« Nombre de personnes des communautés affectées bénéficiant d'activités de sensibilisation, de messages clefs et d'information sur la protection de l'enfant » et « Nombre de personnes ayant reçu les messages de sensibilisation sur la prévention du COVID-19, y compris les malades et personnes contacts »). <p>➔ Seul l'indicateur de la sensibilisation protection de l'enfant est comptabilisé dans les bénéficiaires atteints par le Sous-Cluster, il n'y aura donc pas de doublons</p>	<p><i>Les indicateurs COVID sont renseignés à part des indicateurs protection de l'enfant. Ainsi un bénéficiaire peut avoir reçu une sensibilisation protection de l'enfant en même temps qu'une sensibilisation COVID et ainsi être reporté sous les deux indicateurs.</i></p>
<p>Nombre d'acteurs de protection ou agents communautaires formés sur la prévention du COVID-19</p>	<p>Formés sur la prévention du COVID-19 = gestes barrières, mesures de prévention, symptômes, etc.</p>	
<p>Nombre de kits Eau-Hygiène-Assainissement/COVID-19 distribués</p>	<p>Kit Eau-Hygiène-Assainissement/COVID-19 = comprend au minimum 1 dispositif de lavage des mains (bouilloire et bassin) et 6 morceaux de savon de 250 grammes (<i>Cluster WASH</i>)</p> <p>Distribués = par les acteurs de protection dans les services de protection ou auprès des populations affectées</p>	
<p>Nombre d'acteurs de protection ou agents communautaire dotés d'équipements de protection individuelle (EPI)</p>	<p>Équipement de protection individuelle (EPI) = doit comprendre au minimum un masque, une paire de gant et une solution hydroalcoolique de 100ml (<i>Cluster WASH</i>)</p>	